

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|--------|-----------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 6 fr. 50 | 12 fr. | 22 fr. 50 |
| | 7 fr. | 13 fr. | 24 fr. |

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 0 fr. 80 |
| RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)..... | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page (— d ^e —)..... | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les nationalistes allemands rêvent toujours de revanche! — Les affaires du Maroc : Nous prendrons l'offensive si Abd-el-Krim repousse la paix. — Le cabinet Baldwin menacé d'une nouvelle crise.

A l'heure même où les dirigeants du Reich négocient — en apparence du moins — la conclusion d'un pacte de paix avec la France et la Grande-Bretagne, il n'est pas sans intérêt de noter que les nationalistes, quoique faisant partie de la coalition gouvernementale, n'abandonnent rien de leur programme de revendications.

Ainsi, les nationalistes allemands répandent en ce moment un livre intitulé : *Raderwerk der Weltenschicksalsuhr*, dans lequel sont consignés leurs prédictions pour les deux prochaines années.

Voici les principales de ces prophéties pour 1926 :

« Le traité de Versailles est annulé. Les dettes de guerre sont annulées. Rapprochement entre l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne. La première nouvelle colonie allemande est reconquise. »

Pour 1927 :

« La guerre des Balkans, Le conflit de l'Angleterre avec ses colonies. Anéantissement et soumission de la France. Une guerre sans soldats. »

« La guerre sans soldats signifie que les exterminations ont lieu par les avions et les gaz destructeurs. »

« La conclusion est : « Le jour arrive... Et il arrivera... beaucoup plus tôt que d'aucuns ne pensent ! »

Dans quelle mesure, des hommes qui ne songent qu'à la revanche peuvent-ils penser sérieusement à l'établissement quasi-définitif de la paix européenne ?

A l'issue du dernier conseil des ministres, le Président du Conseil a fourni à la presse d'utiles explications sur la politique qu'il entendait suivre au Maroc.

Cette politique peut se ramener à deux articles : 1^o ne rien négliger pour arriver, au plus tôt, à un dénouement pacifique ; — 2^o si Abd-el-Krim ne veut pas de la paix, la lui imposer par les armes.

« Le Gouvernement fait tous ses efforts, a déclaré M. Painlevé, pour aboutir au Maroc dans le délai le plus bref. »

« Nous sommes prêts pour la paix ; des émissaires officiels, une personnalité espagnole et une personnalité française, ont en main les conditions arrêtées en plein accord par les deux gouvernements. Abd-el-Krim peut connaître ces conditions ; il le sait ; s'il désire autant que nous arriver à une paix rapide, il n'a, lui aussi, qu'à dépêcher des émissaires qui pourraient se rencontrer avec les nôtres. La situation est donc absolument nette et ne peut prêter à aucune ambiguïté. Nous agissons de la façon la plus loyale vis-à-vis de notre ennemi. »

Mais, pour signer la paix, il faut être deux... Or, il est fort possible qu'Abd-el-Krim s'y refuse. Dans ce cas, il importe que nous puissions triompher au plus tôt du chef rebelle. M. Painlevé a ajouté :

« Tandis que nous nous efforçons de mettre un terme au conflit, dans toute la mesure où la dignité de la France le permet, nous prenons également les mesures nécessaires pour consolider notre front. La force ne nous fera pas défaut... Le moment d'agir est proche. L'offensive ne commencera cependant que lorsque tout sera parfaitement au point et à pied d'œuvre. Nous allons être, à bref délai, en état de porter, s'il est besoin, le coup décisif qui doit assurer au Maroc une paix complète. »

Au total, il apparaît que le Gouvernement français entend en finir rapidement avec la rébellion marocaine ; aucun moyen, pacifique d'abord, militaire s'il le faut, ne sera négligé pour arriver à un résultat prochain.

Il y a quelques semaines, le cabinet britannique traversait une crise assez profonde touchant la politique à suivre vis-à-vis du continent ; les partisans de l'isolation finissent par se rallier à la thèse de la collaboration

avec la France et la crise fut jurée.

Or, voici qu'à nouveau des symptômes de dissensions se produisent au sein du cabinet Baldwin ; cette fois, les divergences de vue ont pour origine le programme naval.

L'Amirauté a proposé une augmentation sensible des forces navales militaires ; plusieurs ministres ont fait leur ce programme, tandis que d'autres estiment que la situation économique du pays ne permet pas l'effort considérable qu'on voudrait lui demander.

Ce qui ne laisse pas d'être grave c'est que la majorité de la presse conservatrice s'élève contre l'accroissement envisagé par l'Amirauté.

Notons toutefois qu'un compromis reste probable entre partisans et adversaires du programme naval ; on limiterait le nombre des navires à mettre en construction cette année ; ainsi on réserverait l'avenir et on remettrait à plus tard le fond même du débat.

Quant aux raisons invoquées en faveur de l'augmentation de la flotte, on met au premier plan la situation qui existe actuellement au Maroc, en Egypte, en Chine, situation qui oblige la Grande-Bretagne à avoir un grand nombre de navires disponibles.

M. D.

INFORMATIONS

En pays occupés

L'évacuation de la Ruhr

Les troupes françaises ont évacué lundi les villages de Bochum, Witten, Hattingen, Buer, Sterkerade, Dinslaken. Cela représente la deuxième partie de la première période de l'évacuation effectuée comme suite des accords de Londres.

Commentaires berlinois

Les journaux de Berlin publient un long rapport sur l'évacuation de la Ruhr par les troupes françaises et belges.

Les organes démocrates déclarent qu'aucun incident ne s'est produit au cours de ces opérations et relèvent le tact des autorités d'occupation et la bonne tenue des troupes.

Des troupes françaises rentrent dans leurs garnisons

Le 51^e régiment d'infanterie, revenant de la Ruhr, avec son état-major et sa musique, est rentré à Amiens, et a défilé en ville.

Manifestations nationalistes

Suivant les journaux allemands, l'évacuation du territoire occupé a été annoncée au son des trompettes et par des sonneries de cloches.

Dans plusieurs endroits, ainsi qu'à Bochum et Herne, les éléments nationalistes se sont livrés à des manifestations et ont arboré des drapeaux noir, blanc, rouge. Des rencontres se sont produites avec les membres de l'Association des bannières d'Empire.

La crise minière dans la Ruhr

Les chambres de commerce de la Ruhr demandent d'urgence au gouvernement allemand d'intervenir à la dernière minute pour empêcher la ruine de l'industrie minière de la Ruhr. La crise des houillères devient de plus en plus aiguë. On est forcé quotidiennement de restreindre le travail et la crise gagne à présent le centre même les districts industriels.

Les chambres de commerce de la Ruhr déclarent que si les gouvernements allemand et prussien n'interviennent pas, ce sera la fin de l'industrie minière de la région.

LES DETTES INTERALLIÉES

Les experts français se rendraient à Londres sous peu de jours

Le correspondant du « Times » à Paris annonce comme très probable la venue à Londres, dans le courant de la semaine, des experts financiers français, qui doivent engager avec la Trésorerie britannique les négociations au sujet des dettes.

M. Caillaux viendrait lui-même en Grande-Bretagne un peu plus tard.

Le Pacte de Sécurité

La réponse allemande communiquée à Londres

M. Stahmer, ambassadeur d'Allemagne à Londres, a été reçu au ministère des affaires étrangères d'Angleterre par M. Austen Chamberlain, à qui il a remis une copie de la réponse allemande à la note française du 16 juin concernant la question de la sécurité.

M. Stahmer a en outre expliqué longuement au secrétaire du Foreign Office le point de vue du gouvernement du Reich et de l'opinion publique allemande en ce qui concerne les principaux points de politique étrangère.

La réponse est également communiquée à Rome

L'Ambassadeur d'Allemagne à Rome a remis lundi après-midi à M. Mussolini, le texte de la réponse de l'Allemagne à la note française.

Le contenu de la note

Dans les milieux allemands de Londres, on assure que, contrairement à ce qui a été dit, la réponse allemande ne contient aucune proposition précise, mais fait des suggestions qui nécessiteront un nouvel échange de vues.

En Allemagne

Les progrès de l'aviation

Le Service parlementaire socialiste publie un aperçu de l'activité de l'aviation commerciale allemande pendant le premier semestre de 1925. Durant cette période, 38.500 passagers et 4.318 tonnes de poids utile ont été transportés. Le chiffre des kilomètres parcourus atteint deux millions et demi.

Au Maroc

Abd-el-Krim voudra-t-il la paix ?

Ainsi que M. Painlevé l'a annoncé, Abd-el-Krim a déjà dû recevoir la lettre par laquelle on lui demande s'il est prêt à prendre connaissance des conditions de paix qui lui seront faites. On n'a pas encore sa réponse. Si le prétendant rifain accepte, alors on lui enverra deux délégués porteurs des propositions en question.

La gare d'Oudjda regorge de troupes

On apprend d'Oudjda, point terminus du réseau ferré algérien, que les renforts affluent en grand nombre dans cette gare. Il en résulte un certain embouteillage qui retarde l'arrivée des troupes par la voie ferrée militaire d'Oudjda vers Taza et Fez.

Pour maintenir l'ordre dans le Moyen Atlas

L'éventualité de l'extension des dissidences vers les tribus non soumises, enfermées dans la « tache de Taza », continue à préoccuper le commandement. Afin d'y mettre bon ordre, des razzias ont été effectuées au sud de Tamzout, et ces mesures énergiques paraissent avoir produit d'excellents résultats.

Comment les défenseurs d'un poste tuèrent plus de 300 Rifains

L'attaque du poste de l'Oued Hamerine fut exécutée par plus de 1.500 dissidents encadrés par des réguliers rifains commandés par des chefs vétérans à l'européenne.

Après avoir procédé à un bombardement intensif du fort pendant plusieurs jours, les assaillants se lancèrent à l'assaut et parvinrent jusqu'à une brèche murale par laquelle ils comptaient pénétrer dans le poste. Ils furent repoussés.

Nos soldats exécutèrent alors une contre-attaque, mais pendant plusieurs heures, les assaillants revinrent à la charge. Chaque fois, nos héros soldats, dont le nombre était réduit de moitié, parvinrent à les repousser. En fin de journée, ils exécutèrent une sortie, tuèrent plus de 300 de leurs agresseurs et s'emparèrent de leurs armements et de leurs munitions.

En Chine

Coups de feu sur des bateaux

Dans la province de Setchouen, les troupes chinoises ont tiré sur deux vaisseaux, escortés par un vapeur de la marine britannique, qui procédaient à l'évacuation des étrangers.

Le vapeur de la marine britannique a riposté. Il n'y a eu ni tués ni blessés du côté britannique.

LE MOUVEMENT COMMUNISTE

Une conférence à la présidence du Conseil

M. Paul Painlevé, président du conseil, a présidé au ministère de la guerre, une importante conférence à laquelle ont pris part MM. Steeg, garde des sceaux, Srameck, ministre de l'intérieur, Emile Borel, ministre de la marine, Chaumet, ministre du commerce et des P. T. T., de Monzie, ministre de l'instruction publique, et Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie.

Le but principal de cette réunion était l'examen de la situation créée par la propagande menée par le parti communiste dans les divers services de l'Etat, tant dans la métropole qu'en Afrique du nord. Diverses mesures ont été envisagées en vue de la répression de ces menées criminelles.

Une interpellation

M. Pierre Taittinger, député de Paris, vient de faire savoir au président du Conseil qu'il a l'intention de l'interpeller dès la rentrée des Chambres : 1^o sur les menées communistes ; 2^o sur la lenteur avec laquelle est conduite l'instruction faite sur les attentats de la rue Darnémont et sur les lacunes des recherches faites par le magistrat instructeur.

Au Portugal

La loi martiale proclamée

Par suite de l'application rigoureuse de la loi martiale, le calme est complet. Au cours du soulèvement, il y a eu trois tués et quinze blessés grièvement. Toutes ces victimes sont des militaires.

Le gouvernement se présentera devant la Chambre. Il compte sur l'appui du parti nationaliste et il demandera à l'assemblée de confirmer la loi martiale.

Le général Vиейarocha, ancien ministre de la guerre, actuellement commandant de la garde républicaine, a pris le commandement militaire de Lisbonne.

Démission du ministère

Le conseil de cabinet a présenté sa démission au chef de l'Etat, qui a refusé la dissolution de la Chambre.

Le président de la République a commencé ses consultations.

Gibraltar

fera-t-il retour à l'Espagne ?

D'après le « Daily Express », la visite du major général Ashmore et du vice-maréchal de l'air Steele à Gibraltar, dans le but d'enquêter sur les possibilités de sa défense aérienne, attire l'attention sur la question de savoir si, en admettant que l'Espagne soit consentante, la Grande-Bretagne ferait abandon du rocher historique en échange de Ceuta sur la côte africaine du détroit.

La question est devenue capitale depuis que la méditerranée a remplacé la mer du Nord comme centre de gravité pour la marine britannique. On prétend que la puissance des engins de destruction modernes diminue beaucoup la valeur de Gibraltar comme forteresse et comme base pour la flotte.

L'accord italo-serbe assure l'avenir du port de Fiume

Le nouveau traité italo-yougo-slave met le port de Fiume à la disposition du commerce yougoslave. La presse italienne souligne les avantages de cet accord qui tout en réalisant un rapprochement économique des deux pays, assure à Fiume un brillant avenir.

Le livre à 9 francs

M. Bourdel, président du Cercle de la librairie et du Syndicat des éditeurs, vient d'avoir plusieurs entretiens avec le secrétaire général du Syndicat des romanciers et le comité de la Société des gens de lettres au sujet de l'augmentation décidée par les éditeurs du prix du livre : 9 francs au lieu de 7 fr. 50 précédemment.

La visite de croiseurs soviétiques provoque un incident à Gothenbourg

La ville de Gothenbourg a refusé d'organiser la moindre réception en l'honneur des deux croiseurs soviétiques arrivés dimanche dans le port.

Le ministre soviétique en Suède, M. Dovgolevsky, est arrivé à Gothenbourg à l'occasion de cette visite navale et a fait hisser le drapeau rouge sur l'hôtel où il est descendu, mais, suivant les journaux, il a dû faire amener le drapeau en raison des protestations des autres locataires.

Un voilier turc sombre avec 16 soldats

Un petit voilier turc, à bord duquel se trouvaient seize soldats, a coulé subitement dans le Bosphore. Les seize hommes ont été noyés.

L'EMPRUNT-OR

Un appel du Ministre des Finances

Le ministre des finances a lancé, par T. S. F., un appel aux souscripteurs pour l'emprunt perpétuel 4 0/0 à garantie de change. M. Caillaux a exposé ainsi le but de cet emprunt : Mes chers concitoyens,

Ecoutez-moi quelques instants et retenez, je vous en supplie ce que je vais vous dire. Un pays n'est grand, voyez-vous, que s'il a la pleine liberté de ses mouvements dans le monde. Il cesse d'être entièrement libre quand il a contracté une masse formidable d'engagements à court terme, quand, à tout instant, ses créanciers peuvent lui réclamer des remboursements dont le chiffre est hors de proportion avec ses disponibilités.

Pour assurer à la France la liberté qu'on a malencontreusement aliénée, et qui conditionne cependant sa grandeur, le gouvernement de la République demande aux porteurs de bons de la Défense nationale de recevoir en remplacement de leurs bons des titres de rentes perpétuelles. Ces rentes leur sont uniquement destinées. Elles ont été combinées de façon assez avantageuse pour que les intérêts de ceux qui ont fait confiance à l'Etat soient garantis, que dis-je ? amplement satisfaits.

Mais, me demanderez-vous, qu'est-ce que cette garantie de change dont vont jouir les nouvelles rentes 4 0/0 ?

Cela signifie :

Si les changes montent, si le franc diminue de valeur, si, pour parler clair, le prix de la vie augmente, le Trésor ne versera pas seulement 4 francs, mais, à ces 4 francs, il ajoutera une somme proportionnelle à la hausse des changes, donc proportionnelle à l'augmentation du prix de la vie.

Si, au contraire, comme il y a lieu de l'espérer, le franc s'améliore, si le prix de la vie diminue, il sera toujours versé 4 francs nets de tous impôts.

Ce titre de rente de 4 0/0 à change garanti constitue donc un placement de premier ordre, qui assure à son détenteur la pleine sécurité :

La sécurité du revenu, puisque l'intérêt augmente si le prix de la vie augmente, puisqu'il ne peut être frappé en aucune manière et sous aucune forme par aucun des impôts directs qui atteignent les autres valeurs.

La sécurité du capital, puisque les nombreux avantages présentés par ce titre lui garantissent des cours élevés, puisque l'Etat ne peut le rembourser qu'à raison de 50 fois le montant du coupon servi dans les six derniers mois, c'est-à-dire à 100 francs si le prix de la vie diminue, à 200 francs si, par impossible, le prix de la vie venait à doubler.

A tous les citoyens porteurs de bons, j'adresse le plus pressant et le plus ému des appels ; je les conjure d'entendre la voix de leur intérêt, qui leur commande d'accepter l'offre si avantageuse dont ils peuvent bénéficier, d'entendre surtout la grande voix de la Patrie qui a besoin d'eux, qui a besoin de leur concours pour assurer, les cours paisibles des glorieuses destinées de la France.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LE SCRUTIN !

Le ministère de l'intérieur publie, selon l'usage, après les élections générales, une statistique sur les élections cantonales du 19 juillet.

Il résulte de cette statistique que les partis de gauche gagnent 158 sièges et en perdent 67, soit un gain de 91 sièges, que les partis d'opposition gagnent 59 sièges et en perdent 145, soit une perte de 86 sièges.

Ces statistiques amusent ceux qui les font, mais elles ne prouvent pas toujours grand-chose, en ce qui concerne les élections municipales et cantonales.

Peu ou prou, dans chaque commune, dans chaque canton, ce n'est pas pour un programme politique que l'on lutte, mais bien contre ou en faveur de telle ou telle personnalité.

C'est en raison de la qualité, de la fonction des candidats que les électeurs votent pour les uns ou pour les autres, car, il est facile de le constater, dans les élections municipales et cantonales, des candidats élus et des candidats battus ont un même programme politique.

Toute statistique relative au classement par étiquette politique des élus et battus ne peut pas être très exacte.

En vérité, actuellement, surtout, il faut aux candidats pour réussir, être du côté du « manche », de façon que l'on sache qu'ils peuvent faire accorder des faveurs aux électeurs les plus bruyants parce que ceux-ci ne sont pas les plus désintéressés.

Qui donc aura le temps de recueillir toutes les demandes adressées par des électeurs aux candidats, et toutes les promesses faites aux électeurs par les candidats ?

Quel beau recueil cela ferait ! Et combien il serait édifiant ! Il suffit, en effet, d'assister à une « tournée » électorale ordinaire pour s'en rendre compte !

La lutte pour un programme politique ? Mais ce n'est plus de mode, aujourd'hui ! Une clientèle électorale bien déterminée à assurer le succès de son candidat, est suffisante.

Et c'est ainsi que certains citoyens, peut-être désabusés, mais toujours amusés par la surenchère électorale, ont cru pouvoir constater que dans certaines régions, plus le nombre d'électeurs, de votants augmentait !

Ah ! ça, disent ces citoyens c'est le vieux système qui était en honneur à Marseille, à Toulouse, jadis ?

A ce sujet notre confrère « le Parlement et l'Opinion » publie les sauteurs entrefilets suivants :

« L'affaire des fraudes électorales de Marseille rappelle une amusante boutade de M. Joseph Ménard, qui est mort il y a quelques années, député de Paris.

Candidat en 1906, aux élections législatives dans la première circonscription de Nîmes, M. Joseph Ménard demandait à l'administration une autorisation pour faire, le soir, une réunion dans le cimetière.

« Dans le cimetière ? lui dit le haut fonctionnaire de la préfecture auquel il s'adressait. Quelle drôle d'idée. »

« Mais oui, répartit M. Joseph Ménard, je sais que, bien que je ne leur aie jamais rien fait, ils votent toujours contre moi. Alors je veux qu'ils connaissent, tout au moins, mon programme électoral ! »

Il y a aussi une charmante histoire qui a été contée par M. Bedouce.

Dans une commune des environs de Toulouse, un jeune homme se présentait pour voter et tendait sa carte au président du bureau de vote.

« Lacoste Jean-François, appela le président.

« Mais il a déjà voté, cria l'assesseur.

« L'électeur protesta. On vérifia. Et on constata que le Lacoste qui avait voté était Lacoste Jean-Pierre.

« Comment, s'écria le jeune électeur, il a voté ? »

« Mais, comme vous le voyez, dit l'assesseur !... C'est que... c'était mon père. Et il y a dix ans qu'il est mort et je l'aurais bien revu avec plaisir ! »

Qui pourrait indiquer l'étiquette

politique de ces électeurs morts ? Il n'en est pas moins vrai que leur bulletin était aussi bon que celui des électeurs vivants et, dans tous les cas, un candidat profitait de ces bulletins !

Et la statistique électorale cataloguant le nombre des électeurs par groupements politiques ne peut pas être d'une exactitude parfaite !

Nous pouvons citer qu'il y a quelques années, dans une certaine commune, un candidat obtint une dizaine de voix à peine, alors qu'à des élections précédentes, il obtenait une belle majorité. Il y avait eu un revirement contre lui ? Oui.

Mais comme, malgré tout, il comptait dans cette commune des parents, des amis personnels assez nombreux, on fut étonné du résultat de ce scrutin !

Ces amis, ces parents se fâchèrent entre eux, car ils se demandaient quels étaient ceux qui avaient « lâché » ! Ils eurent tort de se fâcher ! Leurs bulletins s'étaient... évaporés !

La statistique établie prouva, d'après le scrutin, que cette commune était nettement d'un... bloc !

Qui donc trouvera le moyen d'assurer la sincérité du scrutin ? Il est vrai que, jusqu'à ce jour, aucun parti ne la désire, surtout, le parti qui tient « le manche » !

Et c'est tout le secret de la politique, cela !

LOUIS BONNET.

Des économies faciles à réaliser !

Le budget a été voté en retard, et il a fallu recourir à 7 douzièmes provisoires. Or, ces 7 douzièmes coûtent plus d'un milliard. La Chambre fera bien de s'y prendre assez tôt pour voter le prochain budget, de façon à éviter les douzièmes provisoires !

Car ce milliard aurait pu être économisé, et un milliard, c'est un chiffre.

Or, si l'on s'en rapporte aux discours prononcés par les candidats en 1924, on devait réaliser des économies : la Chambre n'a pas donné l'exemple jusqu'à ce jour.

Non seulement, elle a provoqué par le retard qu'elle a mis à voter le budget, un milliard de dépenses, qu'elle aurait pu éviter de faire, mais elle n'a pas daigné rogner ses dépenses personnelles.

La Commission de comptabilité de la Chambre, a présenté le règlement définitif des comptes pour 1924 et ce règlement établit que la Chambre a coûté un peu plus de 27 millions.

Dans ce chiffre, l'indemnité aux députés figure pour un peu plus de 15 millions : la présidence coûte au budget 130.000 francs.

Le service médical s'élève à 33.000 francs. On avait voté 310.000 francs pour les fournitures du bureau : il a fallu élever le chiffre à 363.000 francs.

Pour le service des P. T. T., il a fallu passer de 56.000 francs à 188.737, à cause de l'affranchissement du courrier des députés, lequel, en bonne logique, devrait être à la charge des quémandeurs.

De plus, alors qu'auparavant, sous l'ancienne législature, le bilan de la buvette se soldait par un excédent de recettes dont bénéficiaient les pauvres du VII^e arrondissement, les comptes de 1924 accusent un déficit de 23.005 fr. 58. Les recettes provenant de la retenue mensuelle de 14 francs opérée sur l'indemnité de chaque parlementaire produisent 101.049 fr. 20 ; les dépenses se sont élevées à 124.054 fr. 78. Evidemment cette dépense de 27 millions n'est pas très élevée : mais puisque de partout, on exige des économies, que le ministre des finances réclame à cors et à cris que toutes les dépenses inutiles soient supprimées, il serait naturel que les députés fussent les premiers à donner l'exemple des économies.

Aussi bien, ces économies sont faciles à faire. Il n'y a qu'à élever le taux de la retenue mensuelle de 14 francs pour la buvette, et puis qu'à mettre au compte des quémandeurs le coût de l'affranchissement du courrier des députés.

Et ça serait bien simple à faire. Le courrier est affranchi par un bureau des P. T. T. de la Chambre : à côté du timbre, on n'a qu'à mettre un timbre « à recouvrer » par le facteur auprès des destinataires, comme lorsque ceux-ci reçoivent une lettre non affranchie !

Où bien les députés n'osant plus envoyer des lettres à leurs correspondants qui seraient obligés de payer l'affranchissement, porteraient leur courrier dans un bureau de poste autre que celui de la Chambre et paieraient les timbres, et ce serait une économie réalisée. Ou bien les quémandeurs paieraient la taxe et le service postal de la Chambre ne serait pas grevé de cette dépense de 188.737 fr. qu'il a dû supporter cette année !

Tout serait pour le mieux dans le budget : les députés gagneraient à cette combinaison, car si les quémandeurs étaient aussi nombreux qu'à présent, cela n'aurait aucune importance, puisque ces quémandeurs paieraient les frais d'affranchissement des courriers de leur député !

Voilà des économies faciles à faire. Elles sont trop faciles on ne les fera pas !

LOUIS BONNET.

Ponts et Chaussées

M. Sournac, ingénieur adjoint des Ponts et Chaussées, dans le Lot, est élevé à la 2^e classe ; M. Drouin, est élevé à la 3^e classe. Félicitations.

Postes

M. Roumégoux est nommé facteur à Bédier (Lot).

MESURES NECESSAIRES !

Le Conseil des ministres s'est occupé, dans sa séance de mardi, des menées communistes au Maroc, et il paraît bien décidé à mettre un frein à la campagne à laquelle se livrent les tas d'agresseurs moscovitaires contre nos soldats, au profit du pillard Abd-el-Krim.

C'est une campagne abominable qui aurait dû être réprimée depuis longtemps, car qui saura combien elle a fait de victimes parmi nos troupes ? Abd-el-Krim n'est pas un personnage intéressant, et cela il est nécessaire qu'on le sache.

M. Godin, conseiller municipal de Paris, a passé, dans l'Afrique du Nord vingt-cinq ans de sa vie. Il peut prétendre la connaître. Il a, l'autre jour, apporté à la tribune, des renseignements sur Abd-el-Krim.

D'abord sur ses divers buts dans l'existence :

« Abd-el-Krim a commencé lui-même par être fonctionnaire, comme son père. Il est d'abord vaguement intermédiaire à Melilla.

Puis il entre au service des renseignements : le voilà agent de la secrétariat espagnole. Pendant la guerre, il passe au service de l'ambassade allemande de Madrid. Entre temps, il fait aussi de la contrebande. Espionnage et contrebande finissent par le conduire en prison.

Puis, sur la douceur de ses moeurs : « L'hiver dernier, les Kmés, tribu de la zone espagnole, ayant refusé l'autorité d'Abd-el-Krim, celui-ci fit massacrer, après d'effroyables mutilations, tous les hommes que ses troupes purent atteindre. Terrorisés, certains voulurent se soumettre. Ils furent passés par les armes. Les villages furent brûlés. Les récoltes ? Détruites. Les silos remplis de grains ? Vidés. Est-ce tout ? Pas encore. Les femmes et les enfants furent envoyés dans le Rif pour y être livrés à la prostitution ou vendus sur les marchés d'esclaves de cette république. »

Et c'est ce chef de pillards qui trouve des soutiens, des concours en France. Et on tolérerait plus longtemps que ces soutiens, ces concours lui soient continués ?

Certes, tout le monde déplore l'action militaire qui se déroule au Maroc : mais tout le monde est d'accord pour mettre à la raison le bandit marocain.

Et c'est pourquoi, pour arriver à ce but, il faut commencer par prendre des mesures de façon à empêcher « ses amis » de faire en sa faveur, une campagne néfaste contre les soldats français qui sont sur le sol marocain.

LOUIS BONNET.

Lycée Gambetta

Baccalauréats

Sont définitivement reçus :
Latin-sciences. — MM. Aragnol, Delpech, (mention assez-bien), Pechinèze, de Montpezat.
Latin-grec. — MM. Fontès, Buquet, Teyssonières.
Latin-langues. — MM. Dillac, Galoup, Cancès.

Lycée Clément-Marot

Sont définitivement reçus :
Latin-langues. — Mmes Guilhou, Milhaud.

Enseignement primaire

Par arrêté du 29 juin dernier, sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, à dater du 1^{er} juillet 1925, les instituteurs et institutrices ci-après désignés :

Instituteurs : MM. Pégourie, à Sénaillac-Lauzès ; Combarieu, à Castelnaud-Montriat ; Ménauge, à Castelnaud-Montriat ; Lesrade, à Cavagnac ; Boissolès, à Thézac ; Almus à Bèlaye ; Contios, au Vigan ; Carbonel, à Gréalou ; Nèbles, à Lauzès ; Espinadel, à Cahus ; Bouyé, à Souillac.

Institutrices : Mmes Puéchat, à Escayrac-Lascabanes ; Vaysse, à Cahus ; Dellard, à Cahors ; Ménauge, à Castelnaud-Montriat ; Verdier, à Meyronne ; Brel, à Caniac ; Buffet, à Cahajac ; Lasgaigne, à Puy-l'Evêque ; Latapie, à Théminettes.

Stage d'éducation physique

Les instituteurs et institutrices inscrits pour participer au stage d'éducation physique, à Cahors, sont informés qu'il durera du 27 juillet au 5 août 1925 et qu'ils sont autorisés à fermer leurs écoles à partir de ce jour-là, sauf dans les écoles à plusieurs classes, où le service sera assuré par le personnel disponible.

Examens

Brevet d'enseignement primaire supérieur

Sont admissibles :
Mmes Blaquière, Buges, Cancès, Cayrol René, Combarieu, Debusque, Depuytor, Galaret, Larroque, Léger, Pradié, Tournié, Vayrac.

MM. Belvezet, Combarieu, Deilles, Deslèriès, Destruc, Ganié, Martin, Saurat, Sanlou, Sirieux.

Brevet élémentaire et Ecole normale

Sont admissibles :
Mmes Ayroles, Baslit, Baudin, Bindé, Blaquière, Bos, Buges, Cancès, Cayrol René, Cayrol Lucienne, Combarieu, Couffin, Cussonac, Debusque, de Goué, Dekuyper, Delpeuch, Dumeynie, Escalié, Falguères, Floirat, Galaret, Garrigou, Guilhou Marguerite, Guilhou Simonne, Hitié Angèle, Jauvin, Lacombade, Lacouture, Lafage, Lafon Berthe, Lafon Marcelle, Laparra, Lapéque, Larroque, Laval, Léger, Leray, Lestrade Marie, Lhérier, Léry, Marmiesse, Maurel, Maury, Mavit, Nadal, Pégourie, Peyraud, Pi-

choud, Pradié, Ressiguer, Richard, Salanié, Seignard, Souary, Tournié, Vayrac, Voisin, Barrès, Bissières, Bourgnoux, Cadrigues, Cavalérie, Clavel, Combes, Olivier, Picou.

Brevet élémentaire

ASPIRANTS

Sont admissibles :
MM. Barrières, Belvezet, Branty, Combarieu, Combelle, Combezou, Courtiol, Cubaynes, Deilles, Deslèriès, Destruc, Dussandé, Ganié, Maillard, Martin, Queyrel, Saurat, Sanlou, Sirieux, Teyssendé, Tréneuil.

Oubli ?

L'Officiel publie la liste, par département des médailles d'honneur décernées aux ouvriers agricoles.

Le département du Lot ne figure pas dans cette liste.

Une mise au point des porteurs français de fonds russes

Au Congrès du 5 juillet, M. Aristide Briand, Ministre des Affaires Étrangères, faisait parvenir au Comité Central Exécutif une lettre dans laquelle il certifiait aux porteurs qu'il n'y avait jamais eu « expropriation » des droits des porteurs français d'emprunts russes « dans les termes du Décret du 27 février 1925 et que la vérification du montant de la Créance Française, entreprise par des experts français et russes, ne pouvait d'aucune manière être considérée comme portant atteinte aux droits des porteurs, ni à plus forte raison être considérée comme une œuvre de liquidation.

D'autre part, le 10 juillet, M. Philippe Berthelot, Ambassadeur de France, Secrétaire général, au nom de M. Briand, Ministre des Affaires Étrangères, ajoutait « qu'en raison du caractère d'intérêt général que la diffusion des titres d'emprunts russes existant en France et les questions de « rattachement à la Créance privée française » sur la Russie, le Gouvernement suit, en « effet, avec attention, les efforts que déploient ses nationaux en vue de rechercher la formule la plus propre à sauvegarder et à réaliser leurs droits sur l'Etat « Russe ».

Le Comité Central Exécutif, dans ses réponses à M. le Ministre des Affaires Étrangères et à M. Philippe Berthelot, prend acte de ce que dans cette dernière lettre, il n'est plus question de substituer aux droits des porteurs les solutions préconisées par des personnalités sans mandat et prises en dehors des Associations de Porteurs.

Il invoque le traité de Versailles, ses annexes et les décisions des Conférences internationales pour que soit enfin réparti, entre les différents Etats défaits de la Russie et de l'U. R. S. S. et en tenant compte des avoirs russes détenus en France, le paiement des emprunts russes et des intérêts depuis 1918. Il se plaint de l'état chaotique dans lequel les administrateurs russes en France ont mis les avoirs des Sociétés russes existant en France depuis 1918 et de l'inaction dans laquelle sont restés, à leur sujet, jusqu'à ce jour, les Pouvoirs publics. Il demande, en conséquence, que l'Office des Biens et Intérêts Privés du Ministère des Affaires Étrangères serve au moins à titre provisoire, auprès du Gouvernement de l'U. R. S. S., les états des pertes qui ont été faites à cet Office en 1918, pour aboutir à la restitution en France de ces avoirs et de l'Office puisse être avisé par l'Office même de toutes les Assemblées Générales tenues par les Associations pour la restitution des titres, la restitution des avoirs, la reconstitution ou la liquidation des Sociétés ayant leurs exploitations en Russie.

Etant donné les retards apportés dans le règlement de la Créance sur le Gouvernement Russe et les interprétations inexactes presque toujours fournies par les débiteurs des Créanciers Français de la dette russe, et qui ont été reproduites dans la presse, le Comité Central Exécutif, pour l'aide de documents officiels, les conditions dans lesquelles allaient pouvoir s'engager les négociations qui doivent, tout d'abord, établir la répartition entre les Etats défaits, de la partie de la créance exigible.

Aux porteurs de fonds ottomans

Le Comité d'Action pour le règlement des Intérêts Français en Turquie, 22, avenue Montaigne, a reçu de S. E. Munir Bey, président de la Délégation Ottomane pour le Règlement de la Dette Turque, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Sur la question posée par certains correspondants de journaux relativement à la monnaie de paiement, j'avais dit que, le cas échéant, le porteur de fonds a une préférence à exprimer sur la monnaie de paiement avec les représentants dument qualifiés des porteurs. J'avais ajouté, en même temps, que notre présence à Paris ayant pour objet principal de faciliter la répartition du capital de la Dette Publique Ottomane, nous devrions, en premier lieu, consacrer tout notre temps à des travaux y afférant. Par conséquent, je serais très heureux de recevoir, comme vous le suggérez, des renseignements, les fonds de pouvoirs des porteurs, afin d'apprendre les conditions de règle ment envisagées par ces derniers.

Veillez agréer...

Signé : MEHMED MUNIR.

Le Comité rappelle en conséquence et à nouveau, à tous les porteurs de fonds ottomans, la nécessité urgente de faire parvenir au plus tôt leur nom, adresse et indications de leurs titres au Siège social du Comité, 22, avenue Montaigne, et cela dans le but de réunir, dans le plus bref délai, l'Assemblée Générale des Porteurs de Fonds Ottomans.

Pour les victimes de la guerre

La loi de finances du 13 juillet 1925 contient de nombreuses dispositions intéressant les victimes de la guerre ; augmentation d'après l'indice 1,80 des pensions des invalides, des veuves et des allocations d'ascendants ; augmentation des majorations pour enfants ; indemnité de 5.000 francs aux tuberculeux de guerre ; indemnité compensatrice aux prisonniers de guerre invalides.

Les ministres des finances et des pensions se préoccupent d'assurer, le plus tôt possible, l'application de ces dispositions bienveillantes. A cet effet, la commission interministérielle chargée d'étudier les questions intéressant les pensions, va incessamment arrêter les mesures à prendre en vue de la prompt réalisation de ces importantes réformes.

Les nouvelles pensions de guerre

Dans son numéro de cette semaine, le Journal des Mutuels et Réformés publie des renseignements très complets sur les augmentations des pensions. Ce numéro sera envoyé gratuitement aux intéressés qui en feront la demande (20 Chaussée d'Antin, Paris).

Classe 1886

Les camarades de la classe 1886 sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le dimanche, 26 juillet, à 11 h. du matin, café de Bordeaux.

Ordre du jour :
Fixation de la date de la sortie projetée.

La Commission.

Accident d'auto

Un accident d'automobile s'est produit mardi matin à Cahus.

A 1.500 mètres de cette ville, à un endroit où la route est en ligne droite et parfaitement unie, l'automobile de M. Aubertin, notaire à Cahors, roulait dans le remblai, faisant une chute de deux mètres environ.

Dans l'auto se trouvaient M. Aubertin, sa femme, Mlle Aubertin, sa sœur, Mme et Mlle Séguinot.

Les occupants furent pris sous l'automobile. M. Aubertin, qui était à la direction, sortit indemne de la périlleuse situation dans laquelle il se trouvait, ainsi que Mlle Séguinot qui en fut quitte avec une vive émotion.

Il n'en fut pas de même, malheureusement, de Mlle Aubertin, âgée de 19 ans, dont l'état paraissait grave et que M. Séguinot, avoué à Cahors, qui se trouvait à Cahus, ramena aussitôt à Cahors.

Mme Aubertin avait une fracture au pied et une fracture à l'épaule, et Mlle Séguinot était légèrement contusionnée à l'arcade sourcillière.

Les blessés reçurent les premiers soins de M. le médecin-major Géral, de la garnison de Cahors, qui se trouvait à Cahus. Elles furent reconduites à leur domicile, à Cahors.

Dès que la nouvelle de l'accident fut connue à Cahors, où les victimes sont unanimement estimées, elle ne manqua pas de produire un mouvement de vive sympathie.

Nous faisons des vœux bien sincères pour le prompt rétablissement des blessées, et notamment de Mme et Mlle Aubertin, qui furent les plus gravement atteintes.

Accidents du travail

Le nommé Théophile Castelnaud, 24 ans, manoeuvre à la Compagnie du P.-O., demeurant, 25, rue des Boulevards, était occupé à tamponner l'autoclave de la poche de la machine 5801, lorsque en serrant le boulon avec une clé, cette dernière ripa et cet ouvrier, qui était monté sur la timonerie pour effectuer cette opération, perdit l'équilibre, tomba dans la fosse à piquer et se fit une contusion abdominale vertébrale. M. le docteur Peindarie lui a prescrit un repos de dix jours.

En manipulant du matériel pour un échafaudage dans les bureaux de la Banque de France, le nommé Auguste Gélis, 42 ans, ouvrier peintre chez M. Delcor, entrepreneur de peinture, demeurant rue Joffre, s'est contusionné l'avant-bras gauche. Cette blessure entrainera une incapacité de travail de dix jours.

Mme veuve Bessac, 30 ans, chef de rayon à la Coopérative militaire, demeurant, 3, rue des Pénitents, était montée sur une échelle pour prendre de la marchandise, lorsqu'elle a glissé du quatrième échelon et est tombée de dos sur le rebord du comptoir. Dans cette chute, elle s'est fait une déchirure intercostale qui nécessitera un repos absolu de quelques jours.

Probité

Mercredi, M. Guiral, employé chez M. Lasserre, négociant à Cahors, perdit son portefeuille contenant une somme assez importante.

Ce portefeuille fut trouvé par M. Champon, directeur de la Manutention militaire. Dans le portefeuille se trouvait également une carte d'identité au nom de M. Guiral. M. Champon s'empressa de rendre à celui-ci le portefeuille.

M. Guiral a vivement remercié M. Champon auquel nous adressons nos félicitations.

Ecole d'Agriculture et de Laiterie

Les examens d'entrée et le concours pour les bourses à l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie d'Aurillac auront lieu le lundi 12 octobre prochain au siège de l'Ecole. Les candidats devront faire parvenir leur demande, ainsi que leur dossier complet, avant le 1^{er} octobre 1925.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur de l'Ecole.

Pertes et trouvailles

M. Lapeyre, hôtel du Midi, a perdu une bague chevalière en or, avec brillants, pour homme.

M. Destruc, chef de gare, a perdu une lettre chargée, contenant une certaine somme.

M. Teil, employé au P.-O., a perdu un sac à main avec une paire de lorgnon.

M. Vincent, rue Mascoutou, a perdu un portefeuille noir, contenant plusieurs billets de banque et de la menue monnaie.

Prière de rapporter ces objets au bureau de Police.

M. Contival, demeurant à Saint-Georges, route de Toulouse, a trouvé une montre de dame en métal.

M. Marroufin, garage Artigalès, a trouvé un billet de banque.

M. Balmes, rue Emile-Zola, a trouvé un portefeuille rouge contenant une somme de 100 fr. qu'il a remis à sa propriétaire.

Mme Augustine Dô, 60, rue Emile-Zola, a trouvé un billet de banque. Tous ces objets sont à la disposition des personnes qui les ont perdus.

Arrestation

M. Marcezac, secrétaire du commissaire de police, était informé par la dame Marcihaac, demeurant à La Beyne (St-Georges), qu'une balladeuse lui avait été volée, il y a quelques mois.

Elle n'avait rien dit jusqu'à ce jour : mais elle venait de découvrir qu'un charretton du sieur Cluzel Baptiste, 38 ans, demeurant à La Beyne, était monté sur les deux roues de la balladeuse volée.

Cluzel interrogé par M. Marcezac, reconnait les faits. Il déclare avoir trouvé ces roues dans le fossé de la route, etc.

Conduit au parquet, Cluzel a été arrêté et écroué.

Tout récemment, Cluzel était poursuivi pour vol de tuiles au préjudice de deux propriétaires de vignes dans les environs de La Beyne.

Orage

Depuis quelques jours la pluie tombe avec abondance dans notre région. Ce sont de véritables trombes d'eau qui se sont abattues sur les environs de Cahors et sur Cahors, lundi, mardi et mercredi.

Le tonnerre était de la partie, mais jusqu'à ce jour, on n'a pas eu à déplorer d'orages de grêle.

Jeudi matin, fait assez rare, en cette saison, il y avait d'épais brouillards.

Equipes de travailleurs

Conditions dans lesquelles les équipes de travailleurs militaires pourront être mises à la disposition des agriculteurs en 1925 :

Conditions à remplir. — Les équipes pourront, dans la limite des possibilités, être mises à la disposition de cultivateurs dont la situation est particulièrement digne d'intérêt cultivateurs ayant un fils militaire au Maroc, veuves exploitant elles-mêmes une terre, cultivateurs âgés ou infirmes insuffisamment aidés par leurs enfants, etc., qui ne pourraient effectuer des travaux agricoles urgents en raison de la pénurie de main-d'œuvre locale.

Demands. — Les demandes faites sur papier timbré, doivent contenir les renseignements suivants :

Nom, résidence et situation du demandeur, nature des travaux agricoles, nombre de militaires demandés et pour quelle durée (ne désigner aucun militaire nominativement).

Le demandeur doit s'engager par écrit à prendre à son compte toutes dépenses pouvant résulter d'accidents du travail.

Le maire indique son avis et transmet au sous-préfet.

Il y a intérêt à déposer les demandes à la mairie dix jours au moins avant la date pour laquelle les travailleurs sont demandés, faute de quoi il est difficile à l'autorité militaire de donner satisfaction en temps utile.

Dépenses incombant aux employeurs. — Les cultivateurs ont à leur charge :

1. La nourriture et le logement des travailleurs militaires.

2. Le paiement au corps de troupe du prix des journées de travail. Celui-ci est égal au salaire normal et courant des travailleurs civils logés et nourris. Il est fixé par l'autorité militaire, d'accord avec le préfet et les bureaux départementaux de la main-d'œuvre agricole.

Pour les journées non ouvrables ou chômées, la nourriture et le logement sont seuls exigibles.

Réforme temporaire

Les militaires rapatriés d'un T. O. E., par suite de réforme temporaire, doivent être considérés comme définitivement rapatriés.

En conséquence, les militaires de carrière seront affectés au corps de leur subdivision d'arme le plus rapproché de leur domicile, et les appelés seront affectés dans les mêmes conditions, sous réserve des conditions d'aptitude physique.

Aide aux pilotes civils

Des ordres ont été donnés à toutes les formations aéronautiques militaires pour prêter aide aux pilotes civils français ou étrangers, ainsi qu'aux pilotes militaires étrangers. Le ministre vient de faire connaître que ces ordres concernaient également les établissements de l'artillerie, et que l'aide devait être accordée sous forme de cession de matériel ou d'objets d'usage général, de menus réparations, de transports automobiles, etc.

Indemnité pour charges militaires

Par mesure exceptionnelle, l'indemnité pour charges militaires sera allouée aux sous-lieutenants de réserve qui ont pris l'engagement d'accomplir deux ans de service dans ce grade, en vue de leur titularisation ultérieure et sous la réserve expresse de remboursement s'ils viennent à quitter l'armée sans demander cette titularisation.

Cumul du traitement civil et de la solde des militaires des réserves

La loi du 1^{er} juin 1878 et les articles 13 des règlements sur la solde, des 10 janvier 1912 et 26 mai 1904, autorisent le cumul d'un traitement civil avec la solde et les prestations attribuées pendant les exercices et manœuvres aux militaires de la réserve.

La question s'est posée de savoir si ce cumul était applicable aux militaires convoqués pour une période d'instruction, soit sur leur demande, soit après acceptation de leur part.

Cette question doit être résolue par

l'affirmative, sous la réserve que la période soit accomplie en vertu d'un texte légal ou réglementaire, ou en remplacement d'une période légale ou réglementaire et que les intéressés aient été régulièrement convoqués pour l'accomplissement de cette période.

Allocations aux officiers de réserve

Les officiers de réserve qui accomplissent des stages en vue de leur titularisation ultérieure, par application de la loi du 1^{er} août 1913, auront droit, d'abord, à une indemnité pour charges militaires.

Il en est de même pour les officiers de l'armée active provenant des élèves des grandes écoles civiles, visés à l'article 1^{er} de la loi précitée du 1^{er} août 1913.

Chronique des Théâtres

Le Chœur National Ukrainien

A propos du prochain concert que le Chœur National Ukrainien donnera le Mercredi 29 juillet au Théâtre Municipal, le chef directeur, M. Mikolitchouk, offrira au public un programme admirablement composé.

A ce sujet, voici ce qu'écrivait la critique du « Petit Courrier d'Angers » :

« Cette musique est domestique ou religieuse, elle chante sur les travaux ou sur les jours de liesse, elle pleure sur les larmes ou sourit aux bercements, elle est un album de contes bleus, souvent naïfs, toujours touchants, elle est pleine d'une douce philosophie ou tissée de simple émotion. Même déformées par la traduction, ces strophes émeuvent car elles nous rappellent les histoires berceuses des grands-mères, quand la vie était un livre bien dont les signets étaient les baisers attendris et câlins que l'on donne aux tout petits et que ceux-ci ne retrouvent jamais.

Pendant les soli, des chanteurs font, à bouche fermée, un accompagnement qui rappelle à s'y méprendre un groupe de violons ou violoncelles. C'est de l'art raffiné, la synthèse du travail chorale, et le vocabulaire plus admiratif ne peut rendre l'effet produit. »

Arrondissement de Cahors

Cahors

Après le scrutin. — M. Solmiac, le nouveau conseiller général du canton, adresse à ses électeurs, les remerciements suivants :

J'adresse mes bien vifs remerciements

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

La situation financière

M. Caillaux prescrit une vaste enquête fiscale

M. Caillaux a prescrit une vaste enquête sur la taxe sur le chiffre d'affaire et sur les réformes susceptibles de réduire les investigations du fisc ainsi que sur les moyens de mieux graduer la charge totale des dépenses.

AU MAROC

Les conditions de paix faites à Abd-el-Krim

La Westminster Gazette publie les conditions de paix offertes à Abd-el-Krim.

Le Quotidien de Paris publie des conditions analogues.

Ces conditions seraient :

- 1° La reconnaissance du Rif par la Société des Nations ;
- 2° L'incorporation des Djebels au Rif ;
- 3° L'Ouergha servirait de frontière entre le Rif et le Maroc Français.

Les positions de l'Espagne

- 4° L'Espagne conserverait Ceuta et Melilla ;
- 5° Par contre l'Espagne devrait abandonner Larache, Tétouan et Argilla.

Primo de Rivera au Maroc

On attend l'arrivée au Maroc du général Primo de Rivera qui confèrera avec les maréchaux Pétain et Lyautey.

Les opérations

Au centre des opérations, les Rifains semblent remonter vers le nord.

La prompt évacuation des blessés

Le navire hôpital « Circasie » a quitté hier soir Casablanca pour l'Algérie, transportant des blessés, venus du front dans l'après-midi même.

ON DEMANDE

à acheter de suite dans la Région PROPRIÉTÉS — INDUSTRIES FONDS DE COMMERCE

quels qu'en soient l'importance le genre et le prix

CAPITAUX

pour SOCIÉTÉS, COMMANDITES, PRÊTS DIVERS

Adresser toutes propositions

CENTRAL OFFICE

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

LA PHOSPHIDE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDUEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant.

Nous ne saurions trop leur recommander d'utiliser le Chèque postal qui réduit leurs frais d'envoi à 25 centimes.

Il leur suffit de demander à la poste ou à leur facteur un mandat rose et de compléter ainsi la formule imprimée Bureau de chèques postaux : Toulouse 5399 M. Coueslant.

Calès

Volour retrouvé. — Un mandat d'arrêt a été décerné par le juge d'instruction de Gourdon contre un nommé Ferraro, de nationalité espagnole, dont la présence a été signalée à Clermont-Ferrand.

L'arrestation est imminente. La fuite du malandrin ne le sauvera pas de l'impunité, malgré toute son habileté à dépister la police.

Salviac

Les fêtes des 26, 27 et 28 juillet 1925. — Les attractions affluent dès cette semaine et les emplacements des forains sont déjà demandés et pris.

Le manège féérique ou Carrousel Cary, est déjà dans nos murs, il aura le succès des années passées, jeunes et vieux pris par la musique entraînant se réjouiront à qui mieux mieux. Les jeux, attractions et amusements de toutes sortes attireront dans notre cité la foule habituelle des visiteurs, si le beau temps se met de la partie.

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Pierre Lauvernie, apparenté aux familles Lagard et Malbec, de Salviac, fils du regretté docteur Lauvernie, vient d'être reconnu admissible au concours de l'École Centrale. Nos bien sincères félicitations.

Le mauvais temps. — La moisson bat son plein, mais les javelles mouillées gisent à terre et si la pluie continue, le grain germera ; l'année s'annonce très bien, il faut croire que le soleil permettra par sa venue prochaine de procéder à la récolte des céréales qui sont maintenant à la portée de la main de nos agriculteurs. Les maladies cryptogamiques ont fait leur apparition, mais les sulfatages ont repris et tout fait espérer que la récolte des vins sera excellente.

Les plantes sarclées ont belle apparence.

Souillac

Remerciements. — M. Léry, conseiller d'arrondissement, adresse les remerciements suivants aux électeurs du canton de Souillac :

« Par leur volonté, 1.020 d'entre vous m'ont confié le drapeau du droit. En leur adressant mes vives félicitations ainsi que mes sincères remerciements, qu'ils me permettent, sans esprit de parti, de me mettre tout entier au service des intérêts du canton ! »

Banquet d'adieu. — Les institutrices et les institutrices des régions de Martel et de Figeac désirant assister au banquet qui sera offert le 26 juillet, à Souillac, en l'honneur de M. Bouy, sont informés que M. l'inspecteur d'Académie les autorise à utiliser la matinée du lundi 27 juillet pour rejoindre leur poste.

Concorès

Certificat d'études. — Samedi ont eu lieu à St-Germain les épreuves pour le certificat d'études primaires. 31 candidats (garçons et filles) se sont présentés et 27 ont été reçus.

Les 9 présentés par nos écoles ont été reçus. Ce sont : Garçons : Barry Ernest (mention bien), Bourdardie Eloi, Grat Charles, Desplat Paul, Souques Albert.

Filles : Arpaillange Marie-Louise (mention bien), Bouygués Noémie (mention bien), Sagnes Fernande (mention bien), Vilard Elia.

Nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CREME DES TROIS FLEURS d'ORIENT. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 6 fr. 75.

Dépot à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bld. Gambetta.

REPRÉSENTANT

Pour pousser activement VENTE d'ARTICLES ORIGINAUX, importante Fabrique demande Représentants sérieux à la commission, de préférence avec auto ; il faudrait visiter magasins de nouveautés, amplement, mercerie, mode. Ecrire avec références à P. G., Boite Postale 26, Bureau 17, PARIS.

25 juillet au 8 août prochain, une exposition ambulante de matériel utilisé pour la fabrication des pulpes de fruits.

Trois wagons de grand modèle, équipés en vue de l'exécution de démonstrations pratiques, s'arrêteront, le 8 août, en gare de Gourdon, où le public est invité gracieusement à les visiter de 9 à 16 h. 30.

Ces démonstrations seront complétées par une causerie sur la préparation et les débouchés des pulpes de fruits.

M. le Maire de Gourdon engage ses administrés à profiter de cette bonne aubaine pour se documenter sur cette innovation dans notre région.

Séance de taille. — L'ingénieur des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans fait connaître qu'une séance de taille aura lieu à la pépinière d'arboriculture fruitière (jardin de l'école des garçons de Gourdon), mercredi, 29 juillet prochain, vers 10 heures.

Le public est invité à y assister dans son intérêt.

Arrestation imminente. — Le jeune Espagnol Ferraro qui, ainsi que nous l'avons dit récemment, avait volé une somme de 500 fr., à Calès et s'était enfui en se cachant, vient d'être retrouvé à Clermont-Ferrand et un mandat d'arrêt vient d'être décerné contre lui par le juge d'instruction de Gourdon.

La fuite n'est pas une garantie d'impunité. C'est lorsqu'on se croit en complète sécurité qu'une main vigoureuse s'abat lourdement sur vous. La justice veille.

Audience correctionnelle du 21 juillet. — Mardi était poursuivie devant le tribunal correctionnel de Gourdon une affaire de violence dirigée contre deux membres de la famille Fallières, restaurateurs, à Frayssinet-le-Gourdonnais, Fallières Baptiste et sa bru, Mme Joachim Fallières, avaient à répondre devant les juges de faits de violence commis le dimanche soir, 29 mars dernier, sur la personne de M. Baldy Alain, maire de Frayssinet, conseiller d'arrondissement.

Le père a été l'objet d'un non-lieu, et Mme Fallières est condamnée à 50 fr d'amende avec sursis et aux frais.

La foire. — Notre foire du 22 juillet dernier, dite de la Madeleine, a été plus belle, à cause de la pluie, de la nuit, qu'on ne l'espérait.

Il s'est traité de très nombreuses affaires sur tous les marchés à des prix rémunérateurs.

Les bœufs gras valaient de 240 à 250 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage (en grande quantité) de 6.000 à 6.800 fr. la paire ; les moutons gras 4 fr. 50 le kilo ; les porcs de charcuterie 290 fr. les 50 kilos ; les porcelets avaient doublé de prix : de 120 à 160 fr. pièce ; — Poules et gros poulets : 8 fr. le kilo ; les jeunes poulets 10 fr. ; les œufs 4 fr. 50 la douzaine.

Les jeunes oies, 60 fr. la paire ; les canetons (dits mulâtres) de 3 semaines, 20 à 21 fr. la paire tandis que les communs de quelques jours ne se payaient que 5 fr. la paire et les gros poussins 10 fr. la paire.

Les jardiniers ont fait également une journée très fructueuse avec les plants de poireaux, choux de Milan, choux-fleurs, céleris, céleris-raves, etc., etc., qu'on leur enlevait rapidement à des prix élevés à cause de la pluie, certainement qui en permettait la plantation dans d'excellentes conditions.

Lavercantière

Accident. — Un accident est survenu à la propriété de M. Course à Maubandoux, commune de Lavercantière.

Mlle Marie Bourdin, jeune domestique de M. Course a fait un faux-pas malencontreux en sautant d'une charrette en marche et s'est fracturée une jambe.

M. Cambornac, docteur-médecin à Salviac, prévenu aussitôt a réduit la fracture.

Nos meilleurs vœux de guérison.

Dimanche 26 juillet. — A 6 heures, réveil en fanfare, salves d'artillerie. A 7 heures, tour du quartier en musique, aubades aux habitants. A 10 heures, distribution de bouquets aux jeunes filles. A 11 heures, distribution de secours aux indigents du quartier. A 11 h. 30, apéritif-concert. (Escaliers du Calvaire). A 14 heures, ouverture de la fête foraine. A 14 h. 30, grandes courses de bicyclettes avec le concours du Vélo-Club figeacois : Régionale, distance 40 kilomètres. Itinéraire : Départ café Chaffol, rue du Faubourg d'Anjou, Lis-sac, Camburat, Planioles, Figeac, 3 fois le trajet ; 1^{er} prix, 70 fr. ; 2^e prix, 35 fr. ; 3^e prix, 25 fr. ; 4^e prix, 10 fr. A 16 h., grand bal d'enfants, distribution de gâteaux (Escaliers du Calvaire). A 17 h. 30, bataille de confetti et de fleurs naturelles. A 18 heures, départ d'un superbe ballon « Les Carmes olympiques », place des Carmes. A 18 h. 30, apéritif-concert, place des Carmes. A 21 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi 27 juillet. — A 8 heures, réveil et tour du quartier en musique. A 9 h. 30, jeux divers place des Carmes. A 10 h. 30, courses aux ânes, nombreux prix ; course de bourettes ; concours de grimaces ; course en sac ; jeux de la cruche, de la poêle, de la crème ; grandes courses à pied, boulevard Wilson ; engagements, 0 fr. 50. A 18 heures, apéritif-concert, place des Carmes. A 21 heures, grand bal de nuit (Escaliers du Calvaire). A minuit, clôture de la fête par une farandole générale.

Pendant la durée des fêtes, il sera mis en vente des billets donnant droit à de grosses surprises offertes par les commerçants du quartier. Le tirage aura lieu le lundi soir pendant le bal. Des places de choix seront réservées à MM. les propriétaires de balancoires, chevaux de bois, manèges, tournoquets.

L'Instruction. — Neyroles, cet habitant du quartier de la Gare, dont nous avons raconté les méfaits, a été interrogé hier par M. le juge d'instruction de notre ville en présence de M. de Valon, son avocat.

Nous croyons savoir qu'il va être renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Bédour

Dans les P. T. T. — M. Louis Roumégoux qui, depuis le décès de Léon Galy, assure le service de facteur à Bédour pour la tournée Bédour-Martigne-Sabin-Lostange-Sainte-Néoule, vient d'être nommé titulaire dans son emploi.

Livernon

Grandes fêtes des 14, 15 et 16 août. — Voici le programme : Vendredi 14 août, à 20 heures, tour de ville en musique. A 22 heures, bal de nuit. Samedi 15 août : à 6 heures, salves d'artillerie. A 7 heures, tour de ville en musique ; aubade chez les habitants. A 11 heures, apéritif-concert. A 14 heures, continuation des aubades. A 15 heures, couronnement de la rosière. A 16 heures, courses de bicyclettes (internationales) ; 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; prime de 5 fr. A 17 heures, apéritif-concert. A 21 heures, brillant feu d'artifice, bataille de confetti. A 22 heures, grand bal de nuit.

Dimanche 16 août : A 6 heures, salves d'artillerie. A 7 heures, tour de ville ; continuation des aubades. A 9 heures, jeux divers. A 11 heures, apéritif-concert. A 15 heures, départ du ballon « La Causse ». A 16 heures, course à pied (200 mètres) ; 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 7 fr. ; 3^e prix, 5 fr. A 17 heures, jeux des anneaux. A 18 heures, apéritif-concert. A 21 heures, grand bal de nuit. Clôture de la fête. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant la durée des fêtes.

Arondissement de Gourdon

Gourdon

Exposition de matériel à la Gare. — Les services commerciaux de la Compagnie d'Orléans organisent, du

Pour le 1.500 mètres, onze concurrents prirent le départ et firent une course admirable.

Au 5.000 mètres, neuf coureurs se présentèrent au départ et la course fut enlevée par le bel athlète Gayral, du Compound-Club Athlétique Capdenacois.

Le saut à la perche réunissait huit athlètes et tous accomplirent un saut d'un style parfait à la hauteur de 2 m. 70. Tous les concurrents avaient passé cette hauteur qui pouvait nous faire espérer des sauts magnifiques lorsqu'un accident survint ; au troisième saut, à la hauteur de 2 m. 80 la perche se rompit heureusement sans accident de personne.

Dix concurrents se disputèrent le lancer du disque. Les performances accomplies donnèrent comme premier résultat 26 m. 57 atteints par Cassagnade, de l'Union Sportive Saint-Céréenne.

Pour le javelot, nous avons enregistré la performance de Schaffer, de l'Union Sportive Souillagaise qui a atteint 26 m. 90.

L'avant, de l'Union Sportive Saint-Céréenne, de la catégorie juniors lança le poids à 12 m. 50, tandis que Cassagnade, de l'Union Sportive Saint-Céréenne, catégorie seniors, atteignit 9 m. 20.

Au 400 mètres relais, Gaubert, du Compound-Club Athlétique Capdenacois se classa premier.

Pendant la durée des épreuves, les Sociétés remarquées furent : le Compound-Club Athlétique Capdenacois, l'Union Sportive Saint-Céréenne et le Patronage Saint-Louis de Cahors.

Une mention spéciale doit être accordée à la jeune société « Les Ecuireux Gramatois » qui se montrèrent sur le terrain d'une correction et d'une exécution parfaites tout à l'honneur de leur distingué et dévoué moniteur, le sympathique adjoint Delon. On ne saurait trop remercier les dirigeants de cette jeune société qui se déplacèrent pour accompagner ces jeunes athlètes à Figeac.

En résumé, fête particulièrement réussie où les épreuves se déroulèrent avec une méthode fort remarquable. Le palmarès des épreuves paraîtra incessamment.

Accident. — M. Adrien Fayet, 27 ans, garçon livreur de la Coopérative, en montant sur sa voiture, a mis le cheval avant avancé, il a glissé et son pied s'est encastré entre les jantes. Il en est résulté des contusions du cou du pied, une entorse et peut-être fracture du métatarse. D'après le certificat médical délivré par M. le docteur Sanrière, ces blessures nécessiteront une incapacité de travail de 15 jours.

En déchargeant une caisse. — M. Emile Nicolas, 30 ans, homme d'équipe au P.-O., en résidence à Figeac, place des Carmes, en procédant au déchargement d'une caisse de viande (200 kilos) a eu le poignet de la main droite pénétrée par une pointe qui dépassait. Il en est résulté une piqûre qui entrainera, d'après le certificat médical délivré par M. le docteur Bonafé, une incapacité de travail de 8 jours.

Vélo-Club Figeacois. — A l'occasion des grandes fêtes du quartier des Carmes des 26 et 27 juillet, le V. C. F. organise une course régionale le 26 juillet. Parcours : 46 kilomètres. Prix : 1^{er}, 70 fr. ; 2^e, 35 fr. ; 3^e, 25 fr. ; 4^e, 10 fr. et de nombreuses primes. Les engagements seront reçus au café Valade, quai Legendre.

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que le jeune Armand Dumas, fils de M. Dumas, notre sympathique commissaire de police, élève au Prytanée militaire de La Flèche (Sarthe), vient d'être reçu au baccalauréat de l'enseignement secondaire (sciences-langues vivantes) avec la mention bien.

Au jeune lauréat et à sa famille nous adressons nos meilleures félicitations.

Grandes Fêtes. — Programme des grandes fêtes du quartier des Carmes des 25, 26 et 27 juillet 1925, sous la présidence d'honneur de MM. Loubet, sénateur, et Bonat, député : Samedi 25 juillet, à 20 h. 30, sonnerie des cloches. A 21 heures, brillante retraite aux flambeaux.

Arondissement de Soturac

Soturac

Echassement du barrage d'Orgeuil. — Dans leur réunion du 19 courant, nos édiles ont pris la délibération suivante :

« Le conseil municipal de Soturac, vu la demande présentée par M. Defarges, tendant à obtenir la prorogation du délai qui lui a été accordé pour l'échassement du barrage d'Orgeuil ;

« Considérant que cet échassement n'a que des inconvénients pour les rivières intéressées et que si le Conseil a donné le 13 octobre 1922, un avis favorable à ce projet et accepté d'en subir les inconvénients, c'est dans le seul but de donner à M. Defarges la force supplémentaire nécessaire pour éclairer les communes de Soturac et de Touzac ;

« Considérant que M. Defarges n'utilise pas une partie de cette force pour l'éclairage de Soturac ;

« Considérant qu'il n'y a pas lieu de sacrifier les intérêts de nombreux propriétaires de Soturac, si la commune n'en retire pas le bénéfice de l'éclairage ;

« S'oppose énergiquement à toute prorogation de délai et s'engage à user de tous les moyens en son pouvoir pour qu'elle ne soit pas accordée. »

Touzac

Fête votive. — Notre fête annuelle sera célébrée dimanche prochain 26 juillet. Elle sera annoncée la veille par des salves d'artillerie.

Le programme comprend pour la journée de dimanche : apéritif-concert dans la matinée ; à 15 heures, jeu de la cruche, jeu de la cruche, course aux œufs, grand bal de jour et de nuit, illuminations et feu d'artifice.

Lundi 27 juillet, à 15 heures, course aux canards et jeu du tonneau sur le Lot.

St-Géry

Découverte d'un cadavre. — La gendarmerie de Saint-Géry a été appelée à constater la découverte d'un cadavre, au lieu dit « Combe-de-Vals ». Il s'agit d'un nommé Toussaint Denis, originaire de Figeac (Lot), rue Tonfort. La décomposition du corps indique que la mort remonte à huit jours environ. Le malheureux, qui paraissait atteint d'aliénation mentale, a succombé à une congestion.

des marchands venus de loin. Poulets jeunes, de 6 à 7 francs ; poules et poulardes, de 4 à 5 francs ; dindes, de 3.50 à 4 francs ; canards, 4 fr., le tout le demi-kilo ; lapins domestiques, très recherchés, au prix de 2.50 à 3 fr. la livre ; œufs, 5 francs la douzaine.

Fortis oisons, de 35 à 40 francs ; canards, de 10 à 12 francs la paire. Sous la halle, pas de marchandise à la vente.

Marché aux légumes et fruits, vente à prix élevés. Pommes de terre, 1.30 le kilo ; plants de choux, 2.50 le cent ; pêches, de 4 à 5 francs la douzaine ; abricots, 2 francs le kilo ; choux pommés, 2 francs pièce ; salades du jour, de 0.40 à 0.50 le pied.

Soturac

Echassement du barrage d'Orgeuil. — Dans leur réunion du 19 courant, nos édiles ont pris la délibération suivante :

« Le conseil municipal de Soturac, vu la demande présentée par M. Defarges, tendant à obtenir la prorogation du délai qui lui a été accordé pour l'échassement du barrage d'Orgeuil ;

« Considérant que cet échassement n'a que des inconvénients pour les rivières intéressées et que si le Conseil a donné le 13 octobre 1922, un avis favorable à ce projet et accepté d'en subir les inconvénients, c'est dans le seul but de donner à M. Defarges la force supplémentaire nécessaire pour éclairer les communes de Soturac et de Touzac ;

« Considérant que M. Defarges n'utilise pas une partie de cette force pour l'éclairage de Soturac ;

« Considérant qu'il n'y a pas lieu de sacrifier les intérêts de nombreux propriétaires de Soturac, si la commune n'en retire pas le bénéfice de l'éclairage ;

« S'oppose énergiquement à toute prorogation de délai et s'engage à user de tous les moyens en son pouvoir pour qu'elle ne soit pas accordée. »

Touzac

Fête votive. — Notre fête annuelle sera célébrée dimanche prochain 26 juillet. Elle sera annoncée la veille par des salves d'artillerie.

Le programme comprend pour la journée de dimanche : apéritif-concert dans la matinée ; à 15 heures, jeu de la cruche, jeu de la cruche, course aux œufs, grand bal de jour et de nuit, illuminations et feu d'artifice.

Lundi 27 juillet, à 15 heures, course aux canards et jeu du tonneau sur le Lot.

St-Géry

Découverte d'un cadavre. — La gendarmerie de Saint-Géry a été appelée à constater la découverte d'un cadavre, au lieu dit « Combe-de-Vals ». Il s'agit d'un nommé Toussaint Denis, originaire de Figeac (Lot), rue Tonfort. La décomposition du corps indique que la mort remonte à huit jours environ. Le malheureux, qui paraissait atteint d'aliénation mentale, a succombé à une congestion.

Arondissement de Figeac

Figeac

Fête sportive. — Dimanche a eu lieu la fête sportive organisée par la Société de préparation militaire de Figeac et le Groupe Sportif Figeacois, sous la présidence de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de la Ville.

A 14 heures, les sociétés faisaient leur entrée sur le terrain : la société de gymnastique « Les Ecuireux Gramatois » ouvrait la marche avec sa batterie de tambours et clairons ; venait ensuite : l'Union Sportive Souillagaise ; l'Union Sportive Saint-Céréenne ; le Compound-Club Athlétique Capdenacois ; le Sporting-Club Decazevillois ; le Patronage St-Louis de Cahors et enfin la Société de P. M. de Figeac.

A 14 h. 30 eurent lieu de beaux départs de 100 mètres où beaucoup d'athlètes se firent remarquer par leur vitesse et leur belle tenue.

Les sauts en longueur furent exécutés dans d'excellentes conditions.

Les sauts en hauteur attirèrent une hauteurs respectable et quelques-uns dépassèrent 1 m. 50.

toute joie amollissante, de tout ce qui nous vulgarise et nous rend semblable au « troupeau » ?

« Pardon, mon Robert, si dans ce terme, emprunté au plus magnifique des philosophes, vous sentez se cabrer mon orgueil nietzschéen. Vous l'avez provoqué, cet orgueil. Ah ! vous savez trop bien que je le courberai devant vous.

« Comme c'est vrai, la fin de votre lettre !... Aucune philosophie ne m'empêchera de vous prendre sur mon cœur.

« Robert, Robert... Nos philosophies, nos religions, elles valent ce que nous valons nous-mêmes. J'ai accueilli les paroles de Nietzsche, je m'en suis saturé jusqu'à l'ivresse parce que j'avais en moi une fierté affolée et blessée, un besoin de rehaussement, une ardeur de lutte, un goût de solitude et de beauté, qui y répondaient passionnément. Elles ont fait du meilleur avec le meilleur de moi. Et elles sont tellement capables de faire cela pour beaucoup, qu'il m'a pu d'en devenir l'apôtre.

« Mais elles nous ont liés, Robert. Elles nous ont donné notre amour. Et, maintenant, notre amour est plus fort qu'elles. Comme leur écho diminue quand votre nom résonne en moi !

« Allez, ami trop cher ! N'involvez pas Nietzsche. Il n'est pas fait, comme disent les Anglais, pour l'avez réduit au silence.

« Moi aussi, je vous aime.

« JOCELYNE. »

Arondissement de Gourdon

Gourdon

Exposition de matériel à la Gare. — Les services commerciaux de la Compagnie d'Orléans organisent, du

« Quelle dame ? Comment est-elle ? Vous n'avez pas dit que j'étais là ? » chuchota rapidement Jocelyne. « J'ai dit que j'allais voir », expliqua la femme de chambre.

Mlle Monestier jeta un coup d'œil à travers le tulle des fenêtres. Elle ne vit, devant sa grille, qu'un taxi-auto. Cela ne lui apprit rien. Elle hésita. Et la gravité assombrie de son visage marquait une autre préoccupation que celle d'une visite intempestive.

C'était l'avant-veille au soir que Jocelyne avait envoyé à Robert la lettre où elle l'autorisait à venir, — cette lettre qui en disait tant ! — cette lettre griffonnée passionnément dans le silence, dans la nostalgie d'un crépuscule de juillet.

Aujourd'hui, elle se demandait en tremblant comment elle avait pu... Les phrases, parties telles qu'elles, sans qu'elle osât les relire, s'évoquaient par lambeaux ardents. Elle s'en exagérât l'impétueuse sincérité. Pour se représenter quelles suggestions l'avaient vaincue, quelle folie avait débordé de son cœur, Jocelyne se revoyait devant sa table, dans cette pièce du premier étage où elle se trouvait encore à ce moment, et qu'elle appelait son bureau.

Rien ne justifiait, d'ailleurs, l'austère appellation, si ce n'est qu'elle y travaillait, et peut-être aussi la présence d'un cartonnier, garni de bron-

Bibliographie

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.



UN Bon-Prime

donnant droit de participer aux avantages de la coopérative Mode Pratique.

Avec les patrons de la MODE PRATIQUE, vous ferez toutes vos robes.

LA MODE PRATIQUE

rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS.

LES ANNALES

Comment doit-on nager? Le professeur Villepion l'explique cette semaine aux lecteurs des Annales. Dans le numéro, un curieux article de V. Forbin sur les plus précieux oiseaux du monde. Au sommaire, les noms de Jean Bastia, Frédéric Boutet, Francis de Miomande, Yvonne Sarcey, etc., et la suite de Madame la So-

ciétaire, comédie de Pierre Maudou. Partout : 0 fr. 90.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Circuits Automobiles dans le HAUT-QUERCY et le BAS-LIMOUSIN

du 14 juillet au 30 septembre 1925 Au départ de ROCAMADOUR (Gare) départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. par place.

Circuit I. — Lundi, mercredi, vendredi, Rocamadour (gare), Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, Creysse, Martel, Cirque de Montvalent, Rocamadour.

Circuit II. — Mardi, jeudi, samedi, Rocamadour (gare), Alviagnac, Gorges l'Autoire, Grottes de Presque, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnaud-Bretenoux, Loubressac, Gouffre de Padirac, Alviagnac, Rocamadour.

N.B. — Le jeudi le circuit a lieu dans le sens inverse.

Au départ de BRIVE (Gare) départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. par place.

Circuit A Tous les jeudis. Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B Tous les samedis. Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier Vigeois, Uzerche, Donzenac.

Représentant ayant Clientèle et Auto, demandé par Maison Tissus en gros et Manufacture Chemises pour Lot, Corrèze. Ch. ROCHE & Fils, THIZY (Rhône).

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

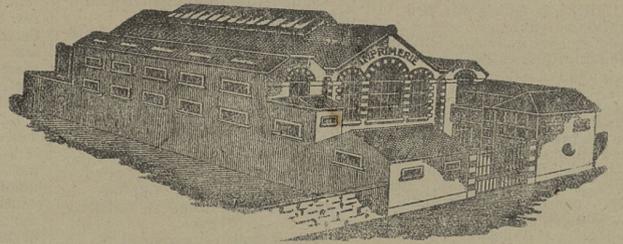
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

| Ligne de Castelnaud-Cahors | |
|---|------------|
| Départ de Castelnaud (1) | 8 » |
| — Vitarelles | 8 15 |
| — Malmoussac | 8 25 |
| — Boyer (embr.) | 8 30 |
| — Pern (d°) | 8 40 |
| — L'Hospitalet | 8 45 |
| — Granjéjols | 8 50 |
| — Embr. Terry | 8 55 |
| — Le Montat | 9 » |
| — Sept-Ponts | 9 15 |
| Arrivée à Cahors | 9 20 |
| NOTA. — Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 18 h. et à 8 h. 30. | |
| Ligne de Cahors-Castelnaud | |
| Départ de Cahors (1) | 17 » |
| — Sept-Ponts | 17 15 |
| — Le Montat | 17 25 |
| — Embr. Terry | 17 30 |
| — Granjéjols | 17 35 |
| — L'Hospitalet | 17 40 |
| — Pern (embr.) | 17 50 |
| — Boyer (d°) | 18 » |
| — Malmoussac | 18 10 |
| — Vitarelles | 18 20 |
| Arrivée à Castelnaud | 18 30 |
| Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnaud | |
| Dép. de Cazes-Mondenard (1) | 6 30 |
| — Cazillac | 6 45 |
| — Trijous (embr.) | 6 50 |
| — Saux | 7 » |
| — Molières-Saux (r.) | 7 20 |
| — Sauveterre (embr.) | 7 30 |
| — St-Auréil | 7 45 |
| — Thézels (embr.) | 7 50 |
| Arrivée à Castelnaud | 8 » |
| (1) — Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Cazes-Mondenard à 7 h. | |
| Ligne de Castelnaud-Cazes-Mondenard | |
| Départ de Castelnaud (1) | 18 30 |
| — Thézels (embr.) | 18 40 |
| — St-Auréil | 18 50 |
| — Sauveterre (embr.) | 19 » |
| — Molières-Saux (d°) | 19 10 |
| — Saux | 19 25 |
| — Trijous (embr.) | 19 30 |
| — Cazillac | 19 40 |
| Arrivée à Cazes-Mondenard | 20 » |
| Ligne de Castelnaud à Lalbenque-Gare | |
| Dép. de Castelnaud | 6 30 16 10 |
| — Flaugnac | 6 40 16 20 |
| — Canies | 6 45 16 30 |
| — St-P-Lab. | 6 55 16 35 |
| — Rescouf (Lev.) | 7 05 16 45 |
| — Fontanes | 7 15 16 55 |
| — Lalbenque | 7 30 17 10 |
| Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnaud | |
| Dép. de Lalbenque (g.) | 8 15 18 30 |
| — Fontanes | 8 25 18 40 |
| — Rescouf (Lev.) | 8 35 18 50 |
| — St-P-Lab. | 8 45 19 » |
| — Canies | 8 50 19 05 |
| — Flaugnac | 9 » 19 15 |
| Arriv. à Castelnaud | 9 15 19 30 |
| Service supplémentaire les jours de foire à Castelnaud | |
| Départ de Cahors | 8 » |
| — Sept-Ponts | 8 15 |
| — Le Montat | 8 25 |
| — Terry (embr.) | 8 30 |
| — Granjéjols | 8 35 |
| — L'Hospitalet | 8 40 |
| — Pern (embr.) | 8 50 |
| — Boyer (embr.) | 9 » |
| — Malmoussac | 9 10 |
| — Vitarelles | 9 20 |
| Arrivée à Castelnaud | 9 30 |
| Ligne de Castelnaud à Boulvé à Puy-l'Evêque | |
| Départ de Boulvé | 7 45 |
| — Embr. Bovilla | 8 05 |
| — Saint-Matré | 8 20 |

| Départ de Saux | 8 35 |
|--|------------|
| — Sérignac | 8 50 |
| — Floressas | 9 » |
| — Embr. Grézels | 9 10 |
| — Grézels | 9 15 |
| Arrivée à Puy-l'Ev. (gare) | 9 30 |
| Ligne de Puy-l'Evêque au Boulvé | |
| Départ de Puy-l'Ev. (gare) | 16 20 |
| — Embr. Grézels | 16 30 |
| — Grézels | 16 35 |
| — Floressas | 16 55 |
| — Sérignac | 17 05 |
| — Saux | 17 15 |
| — Saint-Matré | 17 25 |
| — Embr. Bovilla | 17 40 |
| Arrivée au Boulvé | 17 50 |
| NOTA. — Le soir, au retour, le départ de la gare de Puy-l'Evêque n'a lieu qu'après le passage du train 1688 de Cahors à Libos. | |
| Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq | |
| Départ de Libos (gare) | 8 05 |
| — Fumel | 8 15 |
| — Montayral | 8 25 |
| — Mauroux | 8 45 |
| — Lacapelle-Cab | 9 » |
| Arrivée à Puy-l'Evêque | 9 15 |
| Ligne de Puy-l'Evêque (1) | |
| Départ de Puy-l'Evêque (1) | 9 50 |
| — Floressas | 10 15 |
| — Sérignac | 10 20 |
| — St-Matré | 10 40 |
| — Belmontet | 10 55 |
| Arrivée à Montcuq | 11 20 |
| (1) Après le train qui va sur Cahors à 9 h. 44. | |
| Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos | |
| Départ de Montcuq | 14 30 |
| — Belmontet | 14 55 |
| — St-Matré | 15 15 |
| — Sérignac | 15 30 |
| Départ de Floressas | 15 35 |
| Arrivée à Puy-l'Evêque | 15 50 |
| Ligne de Puy-l'Evêque (1) | |
| Départ de Puy-l'Evêque (1) | 16 20 |
| — Lacapelle-Cab | 16 40 |
| — Mauroux | 16 55 |
| — Montayral | 17 15 |
| — Fumel | 17 30 |
| Arrivée à Libos | 17 45 |
| (1) Après l'arrivée du train qui vient de Cahors | |
| Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes | |
| Départ de Lauzerte | 9 15 |
| — Auléry | 9 35 |
| — St-Fort | 9 45 |
| — Les Granges | 9 50 |
| — Montlauz. (emb.) | 10 » |
| — St-Laur-Lol. | 10 10 |
| — St-Cyprien (B.-d.-C.) | 10 20 |
| — Quatre-Routes | 10 25 |
| — Lascabanes | 10 30 |
| — Labast.-Marnhac | 11 » |
| — Embr. r. Nat. | 11 10 |
| Arrivée à Cahors | 11 30 |
| NOTA. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac. | |
| Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes | |
| Départ de Cahors | 16 » |
| — Embr. r. Nat. | 16 10 |
| — Lab.-Marnhac | 16 35 |
| — Lascabanes | 16 50 |
| — Quatre-Routes | 17 » |
| — St-Cyprien (B.-d.-C.) | 17 05 |
| — St-Laurent (M.) | 17 15 |
| — Montlauz. (emb.) | 17 20 |
| — Les Granges | 17 25 |
| — St-Fort | 17 30 |
| — Auléry | 17 45 |
| Arrivée à Lauzerte (P.) | 18 » |
| Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte | |
| Dép. de Cahors | 6 45 17 15 |
| — Embr. r. nat. | 6 55 17 25 |
| — Em. r. Tresp. | 7 10 17 40 |
| — Le Cluzel | 7 15 17 45 |
| — Villesèque | 7 25 17 55 |
| — St-Martial | 7 30 18 05 |
| — St-Pant. Em. | 7 35 18 15 |
| — Bagat Em. | 7 40 18 20 |
| — St-Daunès | 7 50 18 30 |
| — Montcuq | 8 05 18 45 |
| — Ste-Croix (e.) | 8 15 » |
| — Lebreil (d°) | 8 20 » |
| — Caminel (d°) | 8 25 » |
| — Ste-Juliette d° | 8 30 » |
| — Bouloc (d°) | 8 35 » |
| — Auléry | 8 45 » |
| Arrivée à Lauzerte (P.) | 9 » |
| NOTA. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5. | |
| Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors | |
| Dép. de Lauzerte | 18 05 |
| — Auléry Emb. | 18 10 |

| Dép. de Boulou Emb. | 18 20 |
|--|------------|
| — Ste-Juliette d° | 18 25 |
| — Caminel (d°) | 18 30 |
| — Lebreil (d°) | 18 35 |
| — Ste-Croix (d°) | 18 40 |
| — Montcuq | 7 » 18 45 |
| — St-Daunès | 7 10 18 50 |
| — Bagat Emb. | 7 20 18 55 |
| — St-Pant. Em. | 7 25 19 » |
| — St-Martial | 7 35 19 05 |
| — Villesèque Em. | 7 50 19 10 |
| — Le Cluzel | 8 05 19 20 |
| — Embr. Tresp. | 8 10 19 30 |
| — Embr. r. nat. | 8 20 19 40 |
| Arrivée à Cahors | 8 30 20 05 |
| Ligne de Limogne à Cahors | |
| Départ de Limogne | 7 » |
| — Vaire | 7 15 |
| — Bach | 7 30 |
| — Escamps | 7 45 |
| — Concots | 8 15 |
| — Le Peuplier | 8 25 |
| — Rossignol | 8 40 |
| — Arcambal | 9 05 |
| Arrivée à Cahors | 9 30 |
| Ligne de Cahors à Limogne | |
| Départ de Cahors | 16 30 |
| — Arcambal | 16 45 |
| — Rossignol | 17 10 |
| — Le Peuplier | 17 25 |
| — Concots | 17 40 |
| — Escamps | 17 55 |
| — Vaire | 18 15 |
| — Vaire | 18 30 |
| Arrivée à Limogne | 19 » |
| Ligne de Limogne à Concots | |
| Départ de Limogne | 10 05 |
| Arrivée à Concots | 10 35 |
| Ligne de Concots à Limogne | |
| Départ de Concots | 16 » |
| Arrivée à Limogne | 16 25 |
| Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval | |
| Dép. de Limogne | 7 40 16 30 |
| — Gènevrières | 8 » 16 50 |
| Arr. à St-Martin | 8 10 17 » |
| Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne | |
| Dép. de St-Martin | 9 20 20 10 |
| — Gènevrières | 9 30 20 15 |
| Arrivée à Limogne | 10 » 20 50 |
| Ligne de Labastide à Cahors | |
| Départ de Labastide-Murat | 8 35 |
| — Soulomès | 8 45 |
| — Caniac (pot.) | 8 50 |
| — Saint-Cernin | 8 55 |
| — Lauzès | 9 10 |
| — Vers | 9 40 |
| — Savanac | 9 50 |
| — Lamadeleine | 10 » |
| — Larroque | 10 10 |
| Arrivée à Cahors | 10 30 |
| Ligne de Cahors à Labastide | |
| Départ de Cahors | 16 15 |
| — Larroque | 16 25 |
| — Lamadeleine | 16 30 |
| — Savanac | 16 35 |
| — Vers | 16 40 |
| — Lauzès | 17 30 |
| — Saint-Cernin | 17 50 |
| — Caniac (pot.) | 18 » |
| — Soulomès | 18 05 |
| Arrivée à Labastide-Murat | 18 30 |
| Ligne de Limogne à Figeac | |
| Départ de Limogne | 7 » |
| — Promilhanes | 7 15 |
| — St-Jean-de-Laur | 7 30 |
| — Gaillac | 7 55 |
| — Cajarc | 8 10 |
| — St-Chels | 8 30 |
| — Gréalou | 8 45 |
| — Savin | 9 » |
| — Bédier | 9 15 |
| — Faycelles | 9 35 |
| Arrivée à Figeac | 10 » |
| Ligne de Figeac à Limogne | |
| Départ de Figeac | 16 30 |
| — Faycelles | 16 55 |
| — Bédier | 17 15 |
| — Savin | 17 30 |
| — Gréalou | 17 45 |
| — St-Chels | 18 » |
| — Cajarc | 18 20 |
| — Gaillac | 18 35 |
| — St-Jean-de-Laur | 19 » |
| — Promilhanes | 19 15 |
| Arrivée à Limogne | 19 30 |
| Ligne de Saint-Céré à Figeac | |
| Départ de St-Céré | 7 10 |

| Départ de la Gineste | 7 30 |
|------------------------------------|-------|
| — Aynac | 7 50 |
| — Anglars | 8 20 |
| — Lacapelle-Marival | 8 30 |
| — Le Bourg | 8 50 |
| — Issepts | 9 05 |
| — Fons | 9 20 |
| — Camburat | 9 30 |
| — Planioles | 9 45 |
| Arrivée à Figeac | 10 10 |
| Ligne Figeac-Saint-Céré | |
| Départ de Figeac | 16 » |
| — Planioles | 16 15 |
| — Camburat | 16 25 |
| — Fons | 16 40 |
| — Issepts | 16 55 |
| — Le Bourg | 17 15 |
| — Lacapelle-Marival | 17 30 |
| — Anglars | 17 40 |
| — Aynac | 18 25 |
| — La Gineste | 18 40 |
| Arrivée à St-Céré | 19 10 |
| Ligne de Figeac à Latronquière | |
| Départ de Figeac | 7 20 |
| — Planioles | 7 35 |
| — Pl. de Planioles | 7 45 |
| — Doullans | 7 50 |
| — Cardaillac | 8 » |
| — Prentegarde | 8 15 |
| — Lascombelles | 8 25 |
| — Sainte-Colombe | 8 35 |
| — Rouqueyroux | 8 45 |
| — La Vitarelle | 8 55 |
| — Richoux | 9 » |
| — Saint-Médard | 9 15 |
| — Gorses | 9 40 |
| — La Cayol | 9 55 |
| Arrivée à Latronquière | 10 » |
| Ligne de Latronquière à Figeac | |
| Départ de Latronquière | 18 » |
| — La Cayol | 18 10 |
| — Gorses | 18 35 |
| — Saint-Médard | 18 55 |
| — Richoux | 19 05 |
| — La Vitarelle | 19 15 |
| — Rouqueyroux | 19 25 |
| — Sainte-Colombe | 19 35 |
| — Lascombelles | 19 45 |
| — Prentegarde | 19 55 |
| — Doullans | 20 10 |
| — Cardaillac | 20 20 |
| — Pl. de Planioles | 20 30 |
| — Planioles | 20 35 |
| Arrivée à Figeac | 20 45 |
| Ligne de Latronquière à Saint-Céré | |
| Départ de Latronquière | 10 10 |
| — Sènaillac | 10 25 |
| — Vaquier | 10 30 |
| — Lapo | 10 40 |
| — Soussceyrac | 11 » |
| — Alzac | 11 10 |
| — Le Fangas | 11 20 |
| — Rougié | 11 30 |
| — Frayssinhes | 11 40 |
| — Siramond | 11 50 |
| — Saint-Céré | 11 55 |
| Ligne de Saint-Céré à Latronquière | |
| Départ de Saint-Céré | 15 45 |
| — Siramond | 15 50 |
| — Frayssinhes | 16 05 |
| — Rougié | 16 20 |
| — Le Fangas | 16 30 |
| — Alzac | 16 40 |
| — Soussceyrac | 16 55 |
| — Lapo | 17 05 |
| — Vaquier | 17 20 |
| — Sènaillac | 17 30 |
| Arrivée à Latronquière | 17 50 |
| | |